

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

28 boulevard de la République
71100 CHALON SUR SAONE
ttes infos : www.infogreffe.fr
tél. : 03.85.90.07.80

SELARL ARNAUD MASUE - ALAIN BALLET
AVOCATS
6 RUE DE LA TREMOUILLE
71100 CHALON SUR SAONE

V/REF : 07.00234/AB/CV
N/REF : 94 B 196 / 2010-A-102

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE certifie qu'il a reçu le 13/01/2010,

P.V. d'assemblée du 31/12/2009
- Modification de la date de clôture de l'exercice social

Statuts mis à jour

Concernant la société

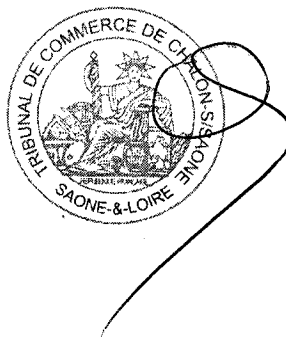
A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE
Société par actions simplifiée
5 route de Demigny
Fragnes
71530 Chalon-sur-Saône

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-102 le 13/01/2010

R.C.S. CHALON SUR SAONE 397 641 648 (94 B 196)

Fait à CHALON SUR SAONE le 13/01/2010,

Le Greffier



ART INDUSTRIE BOURGOGNE
Société par actions simplifiée au capital de 180 000 euros
Siège social : 5 route de Demigny - 71530 FRAGNES
RCS CHALON SUR SAONE 397 641 648

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2009

L'an 2009,
Le 31 décembre à 10 heures,

La société PR FINANCE, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, ayant son siège social 5 Route de Demigny- 71530 FRAGNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS CHALON SUR SAONE 500 717 350,

Représentée par son Président, Monsieur Patrick RAVEL

Associée unique de la société ART INDUSTRIE BOURGOGNE,

En présence de :

- Monsieur Patrick RAVEL, Président non associé de la Société,
- Monsieur Jean-Claude GUILLERMINET, représentant du comité d'entreprise,

A pris les décisions suivantes :

- autorisation de rachat des parts de la SCI OPTIMUM IMMOBILIER,
- changement de la date de clôture de l'exercice social,
- modification corrélative de l'article 27 des statuts,
- délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu les explications du Président, autorise ce dernier à acquérir, au nom et pour le compte de la société ART INDUSTRIE BOURGOGNE, 90 parts sociales de la société SCI OPTIMUM IMMOBILIER, moyennant un prix global de SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SIX EUROS, payable comptant le jour de la signature de l'acte de cession.

A cet effet, elle confère tous pouvoirs à Monsieur Patrick RAVEL, Président, pour signer tous actes, verser toutes sommes et généralement faire le nécessaire.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, primitivement fixée au 31 décembre, pour la fixer au 30 juin de chaque année. En conséquence, l'exercice social en cours sera clos le 30 juin 2010, et non pas le 31 décembre 2009, et portera donc sur une durée de 18 mois.

L'associée unique décide, en conséquence, de modifier l'article 27 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 27- EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier juillet et finit le trente juin.

TROISIEME DECISION

Sous réserve du rachat préalable par la société ART INDUSTRIE BOURGOGNE des 90 parts sociales de la SCI OPTIMUM IMMOBILIER, et part suite, de la détention par ART INDUSTRIE BOURGOGNE de la totalité des parts de la SCI OPTIMUM IMMOBILIER, l'associée unique, autorise la dissolution anticipée, sans liquidation de la société OPTIMUM IMMOBILIER.

En conséquence, elle donne tous pouvoirs à son gérant à l'effet de souscrire la déclaration de dissolution de la société OPTIMUM IMMOBILIER, de signer tous actes, et d'accomplir toutes formalités permettant la réalisation de la décision qui précède.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script. It appears to be a single name or set of initials, written with fluid, connected strokes. The signature is positioned centrally below the text of the fourth decision.